



Numéro de demande : **5000015036**
Autorité contractante : Joan Anthony
Téléphone : 613-947-9251
Télécopieur : 613-947-5477
Courriel : janthony@nrcna.gc.ca

La présente demande de proposition s'adresse seulement aux fournisseurs présélectionnés pour l'axe de service 6 – Services financiers et comptables de l'arrangement en matière d'approvisionnement des Services professionnels de soutien à la vérification (E60ZG-060004).

DESCRIPTION DU BESOIN

Ressources naturelles Canada souhaite obtenir la participation d'un expert financier à un groupe d'experts multidisciplinaires afin d'assurer un examen cohérent, objectif, transparent et équitable de toutes les propositions soumises.

Après avoir examiné et évalué des propositions de façon indépendante, l'expert financier travaillera de pair avec d'autres experts, notamment du secteur forestier, afin d'examiner et de coter les propositions soumises au programme ITIF. Le groupe d'experts ne sélectionnera pas les projets à financer et ne prendra aucune décision de financement; il fournira plutôt de l'information et formulera des recommandations sur les propositions afin d'aider Ressources naturelles Canada à prendre ces décisions.

DURÉE DU CONTRAT

La durée estimative du contrat s'étend de la date de son attribution jusqu'au 31 janvier 2015.

PROCESSUS D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

Méthode de sélection – Note combinée la plus élevée pour le mérite technique (70 %) et le prix (30 %)

Pour être déclarée recevable, une soumission doit :

- (a) respecter toutes les exigences de la demande de soumissions;
- (b) satisfaire à tous les critères d'évaluation obligatoires;
- (c) obtenir le nombre de points minimums requis précisés dans la pièce jointe 1 de la Partie 4 pour les critères techniques cotés.

La soumission recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat. Si deux soumissions recevables ou plus ont obtenu la même note combinée pour le prix et le mérite technique, la soumission recevable qui a obtenu la note globale la plus élevée pour l'ensemble des critères techniques cotés sera recommandée pour l'attribution du contrat.

EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Les exigences suivantes relatives à la sécurité (la LVERS et les clauses connexes) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

1. L'entrepreneur ou l'offrant doit, pendant la durée du contrat, de l'offre à commandes ou de l'arrangement en matière d'approvisionnement, détenir une Vérification d'organisation



désignée (VOD) émise par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

2. CHACUN des membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant qui doit avoir accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé devra posséder une **COTE DE FIABILITÉ** valide, émise ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
3. L'entrepreneur ou l'offrant NE DOIT PAS emporter de renseignement ou de biens PROTÉGÉS hors des établissements de travail visés, et il doit s'assurer que son personnel est au courant de cette restriction et qu'il la respecte.
4. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE doivent PAS être accordés sans que l'entrepreneur ait obtenu au préalable l'autorisation écrite de la DSIC de TPSGC.